

GRILLE D'ÉVALUATION
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS
MRC D'ANTOINE-LABELLE
APPEL DE PROJETS 2022-2023

Projet	Promoteur	Coût total du projet	Aide financière demandée
Les documents sont complets, conformes et signés		OUI	NON
Le financement demandé ne dépasse pas 80 % des coûts du projet, jusqu'à un maximum de 5 000 \$.		OUI	NON
L'organisme a son siège social dans la MRC d'Antoine-Labelle		OUI	NON
L'organisme réalise la majorité de ses activités dans la MRC d'Antoine-Labelle		OUI	NON
Le promoteur est un organisme culturel tel que défini dans la politique de soutien aux organismes culturels		OUI	NON
Le projet proposé se déroulera dans la MRC d'Antoine-Labelle		OUI	NON
<p style="text-align: center;">INFORMATION</p> Le promoteur a-t-il déjà reçu du financement dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes culturels de la MRC d'Antoine-Labelle ? Si oui, combien (\$) et pour quel(s) projet(s).			

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

CRITÈRES	COMMENTAIRES	POINTAGE
Caractère innovant du projet <ul style="list-style-type: none"> - N'entre pas en compétition avec l'offre existante - Est original ; - Offre de la nouveauté, du "jamais vu" dans la région. - Développe de nouveaux réflexes culturels chez la population ; - Diversifie l'offre culturelle pour les citoyens de la MRCAL 		/10
Portée du projet (local, pluri local, régional, etc.) dans la MRCAL ;		/10
Stratégie de promotion/diffusion du projet pertinente et adaptée*;		/10

<p>Cohérence du projet avec une ou les orientations de la politique culturelle de la MRCAL*;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention culturelle et le développement économique ; - Le soutien à l'action culturelle ; - La participation de la population à la culture ; - L'identité culturelle et le rayonnement régional. 		/8
<p>Pertinence du projet dans le contexte régional ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répond aux besoins du milieu ; - Est complémentaire à l'offre culturelle régionale ; - Est adapté aux réalités de la MRCAL ; - Améliore l'offre culturelle existante. 		/8
<p>Accessibilité du projet à tous les citoyens de la MRCAL et développement de nouveaux publics ;</p>		/8

Participation citoyenne active (médiation culturelle) ;		/8
Développement des membres de l'organisme ;		/8
Utilisation de ressources locales (matérielles ou humaines) pour la réalisation du projet ;		/5
Engendre des retombées sociales et économiques dans la région <ul style="list-style-type: none"> - Bénévolat ; - Participation citoyenne ; - Nouveaux partenariats ; - Etc. 		/5

Réalisme de l'échéancier proposé ;		/5
Réalisme du montage financier du projet ;		/5
Qualification du promoteur et de ses collaborateurs à mener à bien le projet ;		/5
Clarté du projet et de l'argumentaire ;		/5
TOTAL		/100

Recommandations :

Aide financière accordée :

Commentaires :

Stratégie de promotion/diffusion du projet pertinente et adaptée :

- Le promoteur a réfléchi à une stratégie de promotion/diffusion afin que les gens connaissent le projet et s’y intéressent. La stratégie doit être en réponse à la clientèle visée pour le projet et permettre de renseigner de nouveaux publics. Le moment choisi pour le projet a été réfléchi afin de faciliter la participation des citoyens de la MRCAL s’il y a lieu.

Cohérence du projet avec une ou les orientations de la politique culturelle de la MRCAL :

1. L'intervention culturelle et le développement économique
 - 1.1 Planifier le développement culturel
 - 1.2 Positionner avantageusement la culture parmi les préoccupations et les actions de tous les intervenants du milieu
 - 1.3 Faciliter l’accessibilité des fonds pour le développement culturel
2. Le soutien à l'action culturelle
 - 2.1 Sensibiliser à l’importance de la culture et au rôle des acteurs culturels dans la collectivité
 - 2.2 Contribuer à réunir les conditions favorables à la réalisation de projets culturels
 - 2.3 Favoriser la préservation et la mise en valeur de l’histoire et du patrimoine culturel régional

- 2.4 Assister les efforts de concertation, de regroupement, de réseautage, de partenariat et de partage des ressources
- 2.5 Faciliter la diffusion de l'information culturelle et la promotion de l'offre culturelle
- 3. La participation de la population à la culture
 - 3.1 Encourager la population à une plus grande participation dans la vie culturelle
 - 3.2 Favoriser l'accès de la population à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire
- 4. L'identité culturelle et le rayonnement régional
 - 4.1 Projeter une identité régionale expressive et distinctive
 - 4.2 Favoriser le rayonnement culturel et l'attractivité de la MRC à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.